

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi vingt-et-un janvier deux mil dix-neuf à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur STAMM, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée le 14 janvier 2019

Membres présents : 12

Mesdames, messieurs Corinne BASTIEN, Jean-Claude BROUANT, Marie-Christine DANCKOF, Xavier FENOT, Henri KOHLER, Vincent MERULLA, Sonia MUNEREZ, Charlène PIANT, Norbert SCHOCH, Jean STAMM, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 03

Madame, messieurs Jean-François FICARRA, Emmanuel JACQUOT, Philippe OCHEM.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

Lecture & approbation des comptes-rendus de séance des 06/11/2018 et 18/12/2018.

Les comptes-rendus de séance des 06/11/2018 et 18/12/2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

01/2019 – Construction d'un Cabinet Dentaire- Avant-Projet Détaillé. (7.1)

VU le projet de construction d'un cabinet dentaire sur le terrain sis 24 rue d'Alsace Lorraine.

VU la délibération 21/2018 en date du 4 juin 2018, par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet GROUPE ACANTHE en qualité de maître d'œuvre pour l'opération, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'Avant-Projet détaillé dont l'estimation prévisionnelle du montant des travaux est en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de construction du cabinet dentaire au stade de l'Avant-Projet Détaillé (APD) avec une estimation prévisionnelle du montant des travaux comme suit :

Coût du bâtiment (10 lots) : 332 750,00 € HT

Coût VRD/Parking : 45 000,00 € HT

Coût total des travaux : 377 750,00 € HT

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

02/2019 – Demande de subvention A.M.I.T.E.R. - Construction d'un Cabinet Dentaire. (7.5)

VU l'acquisition de la parcelle cadastrée section 01 n°124/1 située 24 rue d'Alsace Lorraine au vu d'y implanter une maison médicale pour un montant de 50 000 €.

VU le projet de construction d'un cabinet dentaire ;

VU les dépenses d'études préalables (études de faisabilité par MATEC à 900 € et levé TOPO à 550 €)

VU le marché de Maîtrise d'œuvre signé avec le Groupe ACANTHE avec un taux de rémunération de 10,5 % et une OPC à 2 500 €.

VU l'avant-projet détaillée présenté par le Groupe ACANTHE ARCHITECTES et accepté par le Conseil Municipal, dont le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est de **377 750 € HT (bâtiment 332 750,00 HT ; VRD/Parking 45 000 € HT) ;**

Considérant la subvention de 68 000 € sollicitée auprès de la Région ;

Il serait possible de solliciter Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (A.M.I.T.E.R.) pour obtenir une subvention.

Considérant que la Commune n'a fait et ne fera aucune autre demande de subvention dans le Cadre du contrat Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires AMITER 2015-2020.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour demander une aide financière au Conseil Départemental à hauteur de 199 000,00 € soit 50 % du montant restant à charge de la commune) dans le Cadre du contrat Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires AMITER 2015-2020.

VU la Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre de l'A.M.I.T.E.R. d'un montant de 199 000 euros HT (soit 50 % du montant restant à charge de la commune) pour la construction du cabinet dentaire.

AUTORISE le Maire à faire adhérer la commune au dispositif AMITER en signant les conventions et autres documents à venir avec le Conseil Départemental en sa qualité de cofinanceur.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

03/2019 – Création de trottoirs rue Jean Walgenwitz – demande de subventions au titre des amendes de police. (7.5)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intention de l'aménagement d'un cheminement piétons sécurisé par la Communauté de Communes du Sud Messin afin de permettre aux piétons de se rendre dans la zone d'activité du Cheval Blanc.

Il présente à l'assemblée le projet et devis estimatifs pour la réalisation de prolongement de cet aménagement avec la création d'un trottoir rue Jean Walgenwitz.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de l'Aide Mosellane aux Investissement Spécifique à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) alimenté par la dotation issue des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement d'un cheminement piétons sécurisé avec trottoir rue Jean Walgenwitz.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27 158 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT (en €)
Conseil Départemental de la Moselle (AMISSUR)	30 %	8 147,40
Etat (PDASR)	20 %	5 431,60
Commune	50 %	13 579,00
Total	100 %	27 158,00

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Aménagement d'un cheminement piétons sécurisé avec trottoir rue Jean Walgenwitz.	27 158,00	Conseil Départemental de la Moselle – Amendes de Police	8 147,40
		Etat – PDASR	5 431,60
		Commune de Solgne	13 579,00
TOTAL DEPENSES	27 158,00	TOTAL RECETTES	27 158,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

DECIDE l'aménagement d'un cheminement piétons sécurisé avec trottoir rue Jean Walgenwitz ;

S'ENGAGE à réaliser ces travaux et les inscrire au budget 2019 en section d'investissement ;

AUTORISE le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide Mosellane aux Investissement Spécifique à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) pour l'opération susvisée pour un montant de 8 147,40 € et à engager et achever les travaux avant le 15 octobre 2020 ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

04/2019 – Création de trottoirs rue Jean Walgenwitz – demande de subventions PDASR. (7.5)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intention de l'aménagement d'un cheminement piétons sécurisé par la Communauté de Communes du Sud Messin afin de permettre aux piétons de se rendre dans la zone d'activité du Cheval Blanc.

Il présente à l'assemblée le projet et devis estimatifs pour la réalisation de prolongement de cet aménagement avec la création d'un trottoir rue Jean Walgenwitz.

Il propose de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) pour l'opération suivante :

Aménagement d'un cheminement piétons sécurisé avec trottoir rue Jean Walgenwitz.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27 158 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT (en €)
Conseil Départemental de la Moselle (AMISSUR)	30 %	8 147,40
Etat (PDASR)	20 %	5 431,60
Commune	50 %	13 579,00
Total	100 %	27 158,00

Dépenses (en euros HT)		Recettes (en euros HT)	
Aménagement d'un cheminement piétons sécurisé avec trottoir rue Jean Walgenwitz.	27 158,00	Conseil Départemental de la Moselle – Amendes de Police	8 147,40
		Etat – PDASR	5 431,60
		Commune de Solgne	13 579,00
TOTAL DEPENSES	27 158,00	TOTAL RECETTES	27 158,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

DECIDE l'aménagement d'un cheminement piétons sécurisé avec trottoir rue Jean Walgenwitz ;

S'ENGAGE à réaliser ces travaux et les inscrire au budget 2019 en section d'investissement ;

AUTORISE le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) pour l'opération susvisée pour un montant de 5 431,60 € et à engager et achever les travaux avant le 15 octobre 2020 ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Informations :

✓ **Construction d'un cabinet dentaire**

M le Maire présente l'APD contenant 10 lots, pour un montant de 332 750 € HT hors VRD et Parking, le dossier de permis de construire sera déposé courant février/mars, à réception des dossiers spécifiques permettant la conformité du projet avec les règles de sécurité et d'accessibilité,

M SCHOCH avertit l'assemblée qu'il faut généralement compter 15 à 20 % supplémentaire ;
M le Maire répond que le marché va définir le coût définitif et qu'un appel d'offre va être effectué.

M SCHOCH rappelle qu'il avait déjà été sollicité une subvention de 68 000 € au département dans le cadre de l'AMITER ; M le Maire répond que la demande peut être plus importante car l'acquisition du terrain bien que déjà effectué, les études préalables, la VRD et Maîtrise d'œuvre sont à prendre en compte.

Il rappelle qu'un dossier de demande d'aide a été déposé auprès de la Région, il informe l'assemblée que l'Etat a donné un avis défavorable à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

✓ **Sécurité rue Jean Walgenwitz**

Le CM décide la création de trottoirs rue Jean Walgenwitz afin de sécuriser un accès pour les piétons se rendant à Aldi. Sur proposition de M FENOT, des coussins berlinois seront posés sur cette même rue afin de ralentir les véhicules qui circulent régulièrement à vive allure, malgré l'aire de jeu et la salle polyvalente de part et d'autre et fréquentés par une population jeune. M SCHOCH propose la pose de chicane, M KOHLER répond que c'est trop cher.

✓ **Sécurité**

M SCHOCH rappelle qu'il avait été sollicité la pose d'un radar sur la RD955 et demande où en est le projet. Le Maire répond que c'est toujours à l'étude et qu'il faut relancer la préfecture. M KOHLER fait part de la demande d'une administrée de la pose de coussins berlinois rue de la Louvière.

Lors de travaux d'égoutage rue de la Louvière, l'UEM a endommagé une partie de trottoir ; il faut envoyer un courrier.

✓ **Jumelage**

La commune a reçu une carte de vœux de la commune d'Astaffort. Les Solgnois accueilleront les Astaffortais lors du week-end de l'Ascension (30 mai) ou de la Pentecôte (8 juin). Plus certainement à l'Ascension. Le Maire demande aux élus de réfléchir à des endroits susceptibles d'être visités par les Gascons.

✓ **Repas des séniors**

Le repas des séniors initialement prévu le 31 mars est avancé au dimanche 24 février, le traiteur n'étant pas disponible à cette date. Il faut réfléchir à l'animation, le menu sera discuté en réunion CCAS.

✓ **Salle polyvalente**

M FENOT informe l'assemblée que le Club d'Athlétisme cherche des vestiaires disponibles. Avec l'accord du club, il est possible d'utiliser les vestiaires Tennis, dans lesquels un bon nettoyage est nécessaire ; M SCHOCH, Président de l'Association de Gestion de Salle n'y voit aucun problème par ailleurs il rappelle qu'il faut faire attention au chauffage, il a été constaté régulièrement que les radiateurs étaient en fonction sans nécessité.

Il n'y a pas d'eau dans le dojo depuis quelque temps, le chauffe-eau situé dans le local coach tennis a été fermé car il fuit, après vérification la coupure d'eau du dojo ne provient pas de là.

Pour toute information concernant la salle, il est rappelé de s'adresser à Norbert.

✓ **Divers**

M le Préfet a envoyé ses vœux accompagnés d'une invitation, la commune ne sera pas représentée.

M BROUANT informe l'assemblée de la dégradation du chemin côté LGV avec dépôt de terre sans autorisation.

La Communauté de Communes du Sud Messin propose un accompagnement pour la plantation de haies ; le dossier est confié à M BROUANT.

M KOHLER demande qui est en charge de l'entretien des bornes d'eau. Mme TUAKLI est chargée de se renseigner auprès de la CC du Sud Messin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.